



# **PROCES VERBAL**

## **SECTION COMPETITIONS JEUNES foot à 11**

**REUNION DU 08 DECEMBRE 2022**

---

**Présidence :** ALEXANDRE Daniel

---

**Présents :** Jean Louis ROUSSEAU – Pierrick CATOIRE- Céline MODE – - Norman SAIVET – Bernard BOSCHINI – Jean Marie WIEHL – Bertrand GAUDRILLER -

---

**Absent : Excusés** – Thomas POULAIN

---

### **OUVERTURE**

L'animateur accueille avec plaisir les membres et ouvre la séance

### **APPROBATION DES PROCES VERBAUX**

**L'animateur,**

Demande si des observations ou modifications doivent être apportés au procès-verbal cité ci-après :

PV Du 9 Novembre 2022 paru sur le site le 16 Novembre 2022.

**La Section,**

Adopte, à l'unanimité, le procès-verbal

#### **RAPPEL / FEUILLE DE MATCH**

**La feuille de match doit être remplie entièrement :**

**1° Le N° de licence et Nom de l'éducateur responsable de l'équipe (dans la case en bas de la feuille)**

**2 ème Le nom et N° de licence des arbitres et juge de touche**

**3 ème Les jeunes doit être encadrés par un Educateur ou Dirigeant Majeur.  
FMI obligatoire : pour tous les niveaux D1 des U13 au U18**

## **RAPPEL REGLEMENT JEUNES FOOT A 11**

### **Article 6 : Matches remis – Terrains impraticables**

Règlement relatif au report de match pour terrain impraticable en période hivernale et hors période hiver « voir circulaire d'application sur le site du DMF rubrique documents ». Il ne sera accordé qu'un seul report pour un même match, si celui-ci devait être reporté une 2<sup>ème</sup> fois la rencontre sera systématiquement INVERSEE ou jouée sur un terrain de repli (*proposé par le club recevant*) de préférence synthétique, et ce, afin d'éviter l'application de l'article 7 de ce règlement.

### **Article 7 : Classements**

Un classement est arrêté à la fin de chacune des phases dites d'automne et de printemps.

**Matches 1<sup>ère</sup> phase non joués au 24 décembre seront enregistrés comme PERDU (0 but / 0 pt)**

**Matches 2<sup>ème</sup> phase non joués au 15 juin seront enregistrés comme PERDU (0 but / 0 pt)**

#### **Article 22 :**

Égalité de points au classement des équipes de groupes différents

1) Le nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui ont opposé dans chaque groupe l'équipe concernée avec les cinq autres équipes les mieux classées y compris le ou les équipes ayant déjà accédé.

2) Dans les compétitions Ligue et niveau D1 District, il est fait application du principe du « Carton Bleu ». Il est tenu compte du classement de ce challenge pour départager les clubs encore à égalité.

3) En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départage les équipes

## **REGLEMENTS PARTICULIERS TITRE 3 – LES COMPETITIONS Article 27 - Classement 27.2 –**

### **Égalité de points au classement des équipes d'un même groupe**

#### **Article 28**

- Départage des équipes MODALITE DE CALCUL DU CARTON BLEU

##### **1. Cotation**

Le club le mieux classé est le club ayant totalisé le minimum de points de pénalité lors de ses rencontres de championnat. Ce sont les points correspondant à ce classement qui interviennent. Les pénalités sont comptabilisées de la façon suivante :

- a) Un avertissement : un point, même s'il entraîne la suspension ferme.
- b) En cas d'aggravation de la sanction : trois points par match supplémentaire.
- c) Une expulsion ayant entraîné un match de suspension automatique : trois points.
- d) Pour toute sanction supérieure à un match : trois points par match supplémentaire.
- e) 12 points par mois de suspension.

Ces pénalités (a à d) sont doublées lorsqu'il s'agit de sanctions infligées, soit à l'éducateur, soit au dirigeant (interdiction de banc etc.)

2. Calcul du carton bleu

Un classement Carton Bleu est effectué afin de déterminer le club le mieux classé à l'issue de la compétition.

## **Catégorie U14**

### **BILAN CHAMPIONNAT U 14 D 1 1erPHASE**

#### **5 Equipes de D1 accèdent en U 14 R3 avec 5 Equipes Ardennaises**

Les premiers de chaque groupe et les 2 meilleurs deuxièmes )

Les 5 équipes qualifiées sont :

GUEUX AS – RS STE ANNE – CHALONS FCO – TAISSY AS – VITRY FC

POUR départager les 2 meilleurs deuxièmes (Article 22 voir ci-dessus) :

POINT 1

Suite au forfait Général de RS CHRISTO dans le groupe B , c'est le nombre de points obtenus avec les 3 autres équipes les mieux classées)

Groupe A : RS NEUVILLETTE 6 Matches 9 points

Groupe B : TAISSY 6 Matches 15 points

Groupe C : VITRY FC 6 matchs 12 Points

Donc TAISSY AS et VITRY FC sont les meilleurs deuxièmes

#### **NOUVEAU TEXTE VOTE PAR LA LIGUE ( AG DU 14/01/2023 )**

ACCESSION EN R2 : 1 seul club pour la CHAMPAGNE/ARDENNE

Le premier de chaque groupe R3 (MARNE/ARDENNE ET AUBE HAUTE MARNE)

Disputera une rencontre de barrage sur terrain neutre pour l'accession en R2)

6 Equipes restent en D1 :

Le moins bon deuxième : REIMS NEUVILLETTE (GR A)

Les troisièmes de chaque Gr : BETHENY (GR A) – ARGONNE (GR B ) et SEZANNE SC (GR C)

Et les 2 Meilleurs quatrièmes :

Pour départager les 2 meilleurs quatrièmes (Article 22 voir ci-dessus) :

POINT 1

Suite au forfait de RS CHRISTO dans le groupe B, c'est le nombre de points obtenus avec les 3 autres équipes les mieux classées :

Groupe A : FISMES 6 matches 4 points

Groupe B : COURTISOLS 6 Matches 1 point

Groupe C : FAGNIERES 6 Matches 0 point

Donc FISMES ET FAGNIERES ES ( COURTISOLS a demandé de jouer en D2 )

**Les 3 derniers de chaque groupe et le moins bon quatrième descendent en D2 :**  
**WITRY LES RS (GR A) – FAGNIERES (GR B) – ST MARTIN LA VEUVE ( GR C)**  
**REIMS CHRISTO étant FG dans le GR B**

### **BILAN CHAMPIONNAT U 14 D 2 1erPHASE**

**4 Equipes montent en D1 : le Premier de Chaque Groupe :**

**GR A : AY CS**

**GR B : BETHENVILLE**

**GR C : CORMONTREUIL**

**GR D : MAROLLES**

**Les autres équipes restent en D2**

### **FORFAIT**

Journée du 26/11/2022 – COUPE U 14 - Match 52125.1 – VITRY FC – MONTMIRAIL SC

Forfait de MONTMIRAIL

Frais de dossier 30.00 Euros à la charge de MONTMIRAIL.

Journée du 26/11/2022 ( COUPE U 14 – Match 52265.1 - DORMANS SC – OIRY

Forfait de OIRY

Frais de dossier 30.00 Euros à la charge de OIRY

Journée du 22/10/2022 – U 14 D 2 D – Match 50594.2 – MAROLLES – COGTE DES NOIRS OIR

Forfait de COTE DES NOIRS OIRY

Frais de dossier 30.00 Euros à la charge de OIRY.

Journée du 12/11/2022 – U 14 D 1 C – Match 50528.2 – CHALONS FC – ST MARTIN

Forfait de ST MARTIN LA VEUVE

Frais de dossier 30.00 Euros à la charge de SAINT MARTIN LA VEUVE.

Journée du 3/12/2022 – U 1 4 D 2 D – Match 50597.2 – MAROLLES – SERMAIZE

Forfait de SERMAIZE

Frais de dossier 30.00 Euros à la charge de SERMAIZE.

**Catégorie U16**

## **BILAN CHAMPIONNAT U 16 D 1 1erPHASE**

### **5 Equipes de D1 accèdent en U 16 R3 avec 5 Equipes Ardennaises**

Les premiers de chaque groupe et le meilleur deuxième

Les 5 équipes qualifiées sont :

TINQUEUX FC – TAISSY AS – CHALONS FCO – EPERNAY RC - GUEUX AS

POUR départager le meilleur deuxième (Article 22 voir ci-dessus) :

POINT 1

GUEUX 24 Pts – RS STE ANNE 19 Pts – VITRY FC 21 Pts – SEZANNE SC 24 Pts

POINT 2 ( carton bleu) ARTICLE 27 .2 DE LA LIGUE ( voir ci-dessus)

GUEUX : 2 Cartons jaunes = 2 Pts

SEZANNE SC – 3 cartons jaunes et 1 carton rouge = 6 points

Le club le mieux classé est le club ayant totalisé le minimum de points de pénalité

Donc GUEUX AS

### **NOUVEAU TEXTE VOTE PAR LA LIGUE ( AG DU 14/01/2023 )**

ACCESSION EN R2 : 1 seul club pour la CHAMPAGNE/ARDENNE

Le premier de chaque groupe R3 (MARNE/ARDENNE ET AUBE HAUTE MARNE )

Disputera une rencontre de barrage sur terrain neutre pour l'accession en R2)

7 Equipes restent en D 1 :

Les 3 moins bons deuxièmes et 4 troisièmes

GR A : ENT FCVS ESW –

GR B : RS STE ANNE – COTE DES NOIRS

GR C : VITRY FC – COURTISOLS ESTAN

GR D : SEZANNE SC – AVIZE/GRAUVES

Les quatrièmes , cinquièmes et sixièmes de chaque groupe descendent en D 2

GR A : FISMES ARDE – CERNAY BER LAV – BETHENY

GR B : CORMONTREUIL 1 – DORMANS SC – RS MURIGNY FP

GR C : ARGONNE – ST MARTIN SPRE 2 – ASPTT CHALONS

GR D : COTEAUX SUD – COTE DES BLANCS – FAGNIERES ES

## **BILAN CHAMPIONNAT U 16 D 2 - 1erPHASE**

3 Equipes montent en D1 – Le premier de chaque groupe

GR A : TAISSY AS 2

GR B : ST BRICE COURCELLES

GR C : BIGNICOURT S/SAULX

## **FORFAIT GENERAL**

### **L'animateur,**

Donne lecture du courrier reçu le 8 Décembre de COTE DES NOIRS déclarant FORFAIT GENERAL Pour son équipe U 16 COUPE FUTSAL GR C –

### **La section,**

Prend acte et regrette cette décision

Frais de dossier 70 € à la Charge du Club de COTE DES NOIRS.

## **FORFAIT**

Journée du 20/11/2022 - U 16 D 2 C – Match 50701.2- DIZY - SOMSOIS

Forfait de DIZY

Frais de dossier 50.00 Euros à la charge de DIZY .

Journée du 20/11/2022 – U 16 D 2 C – MATCH 50702.2 – EPERNAY FC – CONNANTRE

Forfait de CONNANTRE CORROY

Frais de dossier 50.00 euros à la charge de CONNANTRE.

Journée du 20/11/2022 – U 16 D 1 B – Match 50625.2- REIMS MURIGNY FC – TAISSY AS

Forfait de REIMS MURIGNY FP

Frais de dossier 50.00 euros à la charge de REIMS MURIGNY FP .

Journée du 11/12//2022 – U 16 D 1 B – Match 50626.2 – RS STE ANNE – DORMANS SC

Forfait de DORMANS

50.00 Euros à la charge de DORMANS.

## **Catégorie U18**

### **BILAN CHAMPIONNAT U 18 D 1 1erPHASE**

#### **5 Equipes de D1 accèdent en U 18 R3 avec 5 Equipes Ardennaises**

Les deux premiers de chaque groupe et le meilleur troisième

Les 5 équipes qualifiées sont :

**CORMONTREUIL – TAISSY – ST BRICE COURCELLES – CERNAY BER LAV – RS NEUVILLETTE**

**Groupe A : 6 CLUBS – Groupe 3 Clubs ( suite au désengagement de COUVROT ET LE FG DE SEZANNE SC )**

### **Considérant l'impossibilité d'appliquer ARTICLE 22 du REGLEMENT DES COMPÉTITIONS JEUNES**

Rappel :

**Article 22** : Égalité de points au classement des équipes de groupes différents

1) Le nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui ont opposé dans chaque groupe l'équipe concernée avec les cinq autres équipes les mieux classées y compris le ou les équipes ayant déjà accédé.

- 2) Dans les compétitions Ligue et niveau D1 District, il est fait application du principe du «Carton Bleu». Il est tenu compte du classement de ce challenge pour départager les clubs encore à égalité.  
3) En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départage les équipes Article 23 –

**De ce fait la commission sportive décide d'appliquer l'ARTICLE 23 :**

**Article 23 – Cas non prévus**

Tous les cas non prévus ou exceptionnels au présent règlement seront traités par la commission « Statuts et Règlements ».

**Et de Départager les troisièmes de ce championnat par la moyenne de point par match :  
Nbre de point , divisé par le nombre de match**

**(Voir PV de er décembre de La commission Sportive validé par le Comité Directeur)**

**Gr A : RS NEUVILLETTE JAMIN 1.8 point par match**

**GR B : OIRY : 0.75 point par match**

**NOUVEAU TEXTE VOTE PAR LA LIGUE ( AG DU 14/01/2023 )**

**ACCESSION EN R2 : 1 seul club pour la CHAMPAGNE/ARDENNE**

**Le premier de chaque groupe R3 (MARNE/ARDENNE ET AUBE HAUTE MARNE )**

**Disputera une rencontre de barrage sur terrain neutre pour l'accession en R2)**

**3 Equipes restent en D1 :**

**Le moins bon troisième, et quatrième et cinquième du GR A :**

**GR A : TINQUEUX CHAMP – FISMES ARDE**

**GR B : OIRY**

**Les derniers de chaque groupe descendent en D2 :**

**GR A : BETHENY FC - GR B SEZANNE SC ( FG)**

**BILAN CHAMPIONNAT U 18 D 2 - 1erPHASE**

**Les 3 premiers de chaque groupe montent en D1 :**

**GR A : ESTERNAY – RS MURIGNY FP – SEPT SAULX**

**GR B : VALLEE DE LA S – MUIZZON ES - SILLERY**

**FORFAIT**

Journée du 12/11/2022 – U 18 D 2 A – Match 51102.2- MOURMELON – RS MURIGNY

Forfait de MOURMELON

Frais de dossier 30.00 Euros à la charge de MOURMELON

Journée du 12/11/2022 – U 18 D 1 A – Match 50466.2 – NETHENY FC – CORMONTREUIL

Forfait de BETHENY

Frais de dossier 30.00 Euros à la charge de BETHENY

Journée du 26/11/2022 – U 18 D 2 A – Match 51105.2 – EPERNAY FC – MOURMELON

Forfait de MOURMELON

Frais de dossier 50.00 euros à la charge de MOURMELON.

Journée du 10/12/2022 – U 18 D 2 A – Match 51111.1 - MOURMELON - ESTERNAY

Forfait de MOURMELON

Frais de dossier 60.00 Euros à la charge de MOURMELON.

**L'ANIMATEUR**

**Daniel ALEXANDRE**



**LE SECRETAIRE**

**JL ROUSSEAU**



## **PROCEDURE D'APPEL**

Ces Décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Sportive du District Marne de Football ( article 190 de RG de la FFF ) et ce, dans les délais de SEPT jours francs à compter du jour de la publication sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>)

ARTICLES 182.188 des R.G de la F.F.F – QUESTIONS RELATIVES A L'APPLICATION DES LOIS DU JEU, MUTATIONS, ARBITRES, REGLEMENTS GENERAUX ET REGLEMENTS PARTICULIERS